

**rapport
d'activité**

2024

samusocial69
69

Introduction	4
1. Le Samu Social 69	5
1.1. L'équipe de jour.....	5
1.2. L'équipe de nuit	5
1.3. Les locaux	5
1.3.1. Flotte de véhicules	5
1.3.2. Les couvertures	6
1.3.3. Eau	6
2. Le public	7
2.1. Le nombre de personnes rencontrées.....	7
2.2. Les territoires	8
2.3. Les caractéristiques du public	9
2.3.1. Composition familiale	9
2.3.2. Répartition par âge	10
2.3.3. Les familles.....	10
2.3.4. Les mineur·e·s	11
2.3.5. Les personnes âgées	11
2.3.6. Les jeunes majeur·e·s	11
2.3.7. Les femmes	12
2.3.8. Les décès en 2024	12
3. L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRE	12
3.1. Signalement 115	13
3.2. L'approche territoriale.....	14
3.3. Les gares	16
3.4. Le contenu des interventions.....	16
3.5. Alerter.....	17
3.6. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.....	18
3.6.1. Les personnes accompagnées	19
3.6.2. Les fins d'accompagnement en 2024	19
3.7. Accompagnement et accès aux soins.....	21
3.7.1. La PASS mobile.....	21
3.7.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF	21
3.8. Représenter, sensibiliser, former et témoigner	22
3.8.1. Samu Social et partenariat.....	22
3.8.2. Immersions et visites officielles.....	22
3.9. Projets	22
3.9.1. Projet photo	22
3.9.2. La place de l'animale	23

3.9.3. Sorties	24
3.9.4. Gestion de la violence	25
Perspectives 2025	26

Introduction

Les indicateurs de l'année 2024 continuent à l'instar de 2023 d'être les témoins d'une crise du sans abris sans précédent.

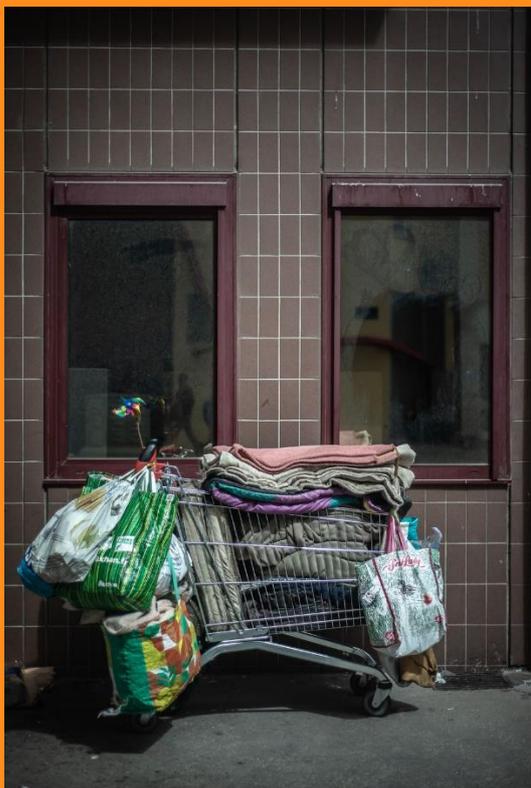
L'équipe du Samu social a rencontré **3104 personnes différentes**, chiffre le plus haut depuis 10 ans (1972 personnes rencontrées en 2015)

Quelques chiffres clés 2024 :

- 43 % des personnes ont été rencontrées une seule fois.
- 73% des personnes rencontrées en 2024 n'étaient pas connues auparavant par le Samu social.
- 673 enfants rencontrés dont 67 de moins de 1 an et 27 femmes enceintes
- 1119 personnes en famille rencontrées versus 1097 personnes en 2023
- 1971 personnes isolées rencontrées versus 1837 en 2023
- Les équipes du Samu social ont répondu à **4575 signalements en 2024, soit une augmentation de 20% par rapport à 2023.**

Ces indicateurs sont les témoins quantitatifs de ce que vivent au quotidien les professionnels et les personnes rencontrées. Dans ce contexte inédit, les équipes du Samu social continuent de défendre l'accès au droit des personnes et de lutter contre le non-recours. Il s'agit de porter espoir pour les personnes qui ont baissé les bras, d'ouvrir les portes à ceux qui pensaient qu'elles resteraient fermées. Il faut saluer la persévérance des professionnels pour aller à la rencontre des personnes et les accompagner dans leur parcours. Les parcours sont de plus en plus complexes et l'accès aux soins et au droit de plus en plus difficile. Face à cette complexification les professionnels du Samu social s'entourent d'un dense réseau de partenaires pour accompagner les personnes au plus près de leur besoin.

Témoin de l'année 2024, le projet photographique du Samu social et de la Maraude Jeunes avec le photographe Bertrand Gaudillère



1. Le Samu Social 69

1.1. L'équipe de jour

L'équipe est constituée de 10 travailleur-euse-s sociaux et d'une assistante administrative et logistique

Ce poste d'assistante est indispensable au bon fonctionnement du service et du pôle de veille sociale, il permet une meilleure logistique du Samu Social et libère du temps à la cheffe de service, à la coordinatrice des équipes de nuit et à l'équipe, temps dédié aux personnes accompagnées. Quelques-unes des nombreuses missions de l'assistante :

- Gestion de la flotte des véhicules
- Gestion des stocks d'eau et de couvertures
- Gestion administrative du service
- Support administratif du collectif Inter actions de rue dont fait partie le Samu Social
- Archivage
- Diverses missions administratives et organisationnelles

1.2. L'équipe de nuit

L'équipe de nuit est composée de 9 personnes : 1 coordinatrice, 4 travailleur-euse-s sociaux et 4 infirmières, présents du 1er au novembre 2023 au 31 mars 2024. L'équipe répond aux signalements du 115 de 17h à 1h30 du matin.

Un rapport d'activité dédié est disponible.

1.3. Les locaux

Les locaux du Samu Social sont situés dans le quartier de la Part-Dieu. Point de départ des différentes activités du service, ce local en centre-ville permet à l'équipe de se déplacer aisément en voiture, vélo, transports en commun ou à pied. Un projet de déménagement est prévu sur le secteur de Perrache pour décembre 2025.

1.3.1. Flotte de véhicules

Au 31 décembre 2024, la flotte est composée de 5 véhicules. Un projet de maraude en vélo triporteur est en cours de construction pour une mise en place en janvier 2026.

Un travail est mené avec la métropole pour permettre au Samu social de circuler sur les voies de bus. La piétonisation du centre ville complique les déplacements des professionnels qui passent parfois plus de temps dans la circulation qu'auprès des personnes.

1.3.2. Les couvertures

La gestion des couvertures représente un travail conséquent de logistique et de suivi pour l'assistante administrative et la cheffe de service.

Cette année la demande en couvertures a été supérieure à l'année 2022, dû à l'augmentation du nombre de personnes différentes rencontrées et à l'arrêt de la distribution de couvertures pour les squats et campements par le dispositif ICI de la Croix-Rouge.

L'inflation, le coût des matières premières et les tensions en mer rouge (complexifiant l'acheminant des produits) ont rendu cette mission plus chronophage et plus onéreuse.

La commande, le stockage et la manutention des couvertures est possible grâce aux bénévoles d'ALYNEA qui nous soutiennent chaque année pour aller chercher, réceptionner et ranger les couvertures dans les 2 garages dédiés au sous-sol.

Nous avons distribué 8664 fois des couvertures en 2024 (6740 en 2023). En totalité, ce sont environ 14 000 couvertures distribuées, soit une augmentation de 60% par rapport à 2022

En ce sens, la subvention accordée par la DDETS pour leur achat, dans le cadre du Plan froid, est aujourd'hui indispensable à l'activité mais n'est plus suffisante. Pour la première fois, le Samu social a réalisé des demandes de subvention auprès d'organismes privés afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Outre cette subvention, les sources d'approvisionnement sont les suivantes :

- Soutien de la Ville de Lyon : aide exceptionnelle du CCAS de 10 000 euros, répartie entre ALYNEA, la Croix-Rouge, Urgence Sociale Rue et Vestibus
- Dons de couvertures par Emmaüs Mornant et Tarare
- Dons exceptionnels et vente de FNDSA
- Dons ponctuels de particulier

1.3.3. Eau

Le Samu Social distribue également de l'eau et des équipements de protection individuelle. Les fortes chaleurs estivales demandent une attention particulière vers les personnes les plus fragiles à la rue afin de s'assurer qu'elles aient accès à de l'eau dès qu'elles en ont besoin.

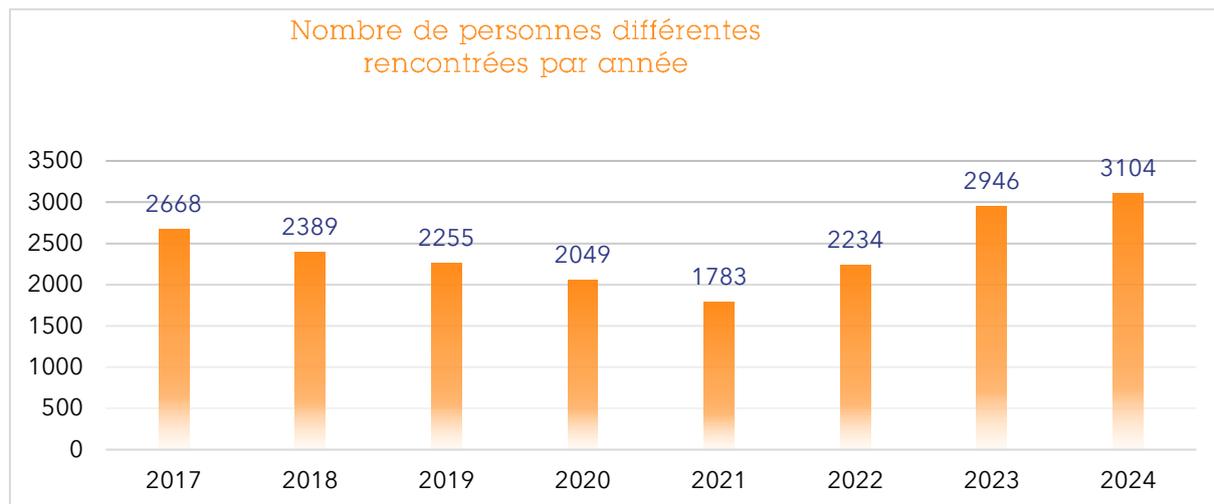
Cette année, l'épisode de canicule a entraîné une réorganisation du service. A la demande de la DDETS, les équipages de 115 ont été dédoublés avec le renfort de professionnels intérimaires pendant 15 jours. Leur mission était de répondre aux signalements 115 et d'effectuer des maraudes territoriales afin de distribuer de l'eau fraîche aux personnes identifiées.

2. Le public

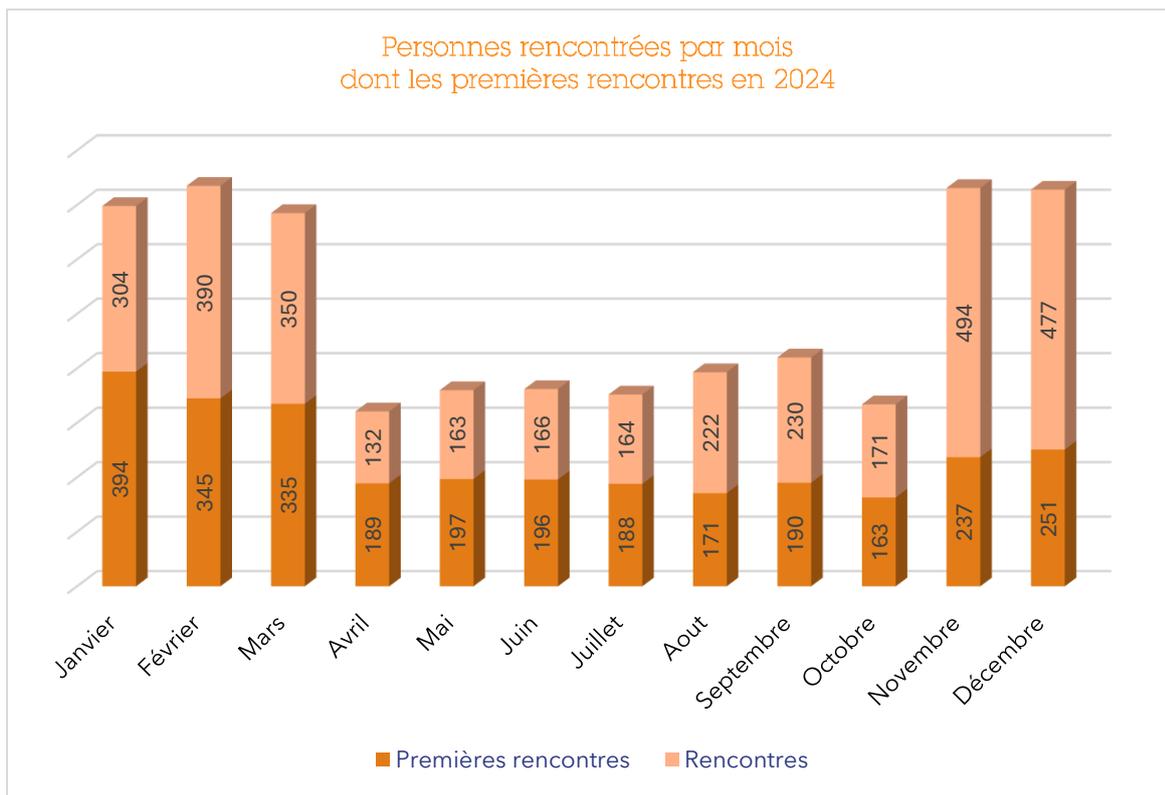
2.1. Le nombre de personnes rencontrées

En 2024, 3104 personnes différentes ont été rencontrées par le Samu Social dont 2261 nouvelles personnes, auxquelles s'ajoutent 1704 individus anonymes rencontrés¹. On constate dans le tableau ci-dessous que c'est le chiffre le plus important des 8 dernières années.

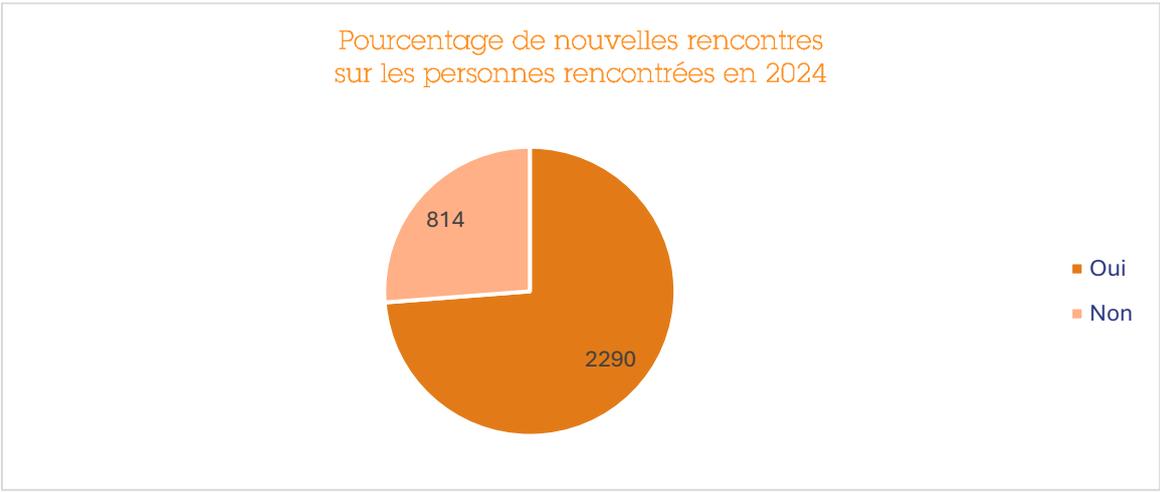
Le Samu Social est le témoin de la massification du sans-abrisme sur le département du Rhône



¹ Le décompte du « nombre de personnes différentes » est effectué grâce au logiciel sur lequel les interventions sont enregistrées, de manière nominative ou non. Conformément au RGPD, les personnes rencontrées sont informées du stockage de leurs données personnelles dans le logiciel (ainsi que des possibilités d'accès). Si elles s'y opposent ou que la situation ne permet pas de donner cette information, l'intervention est enregistrée auprès d'une personne dite « anonyme ». Le nombre de personnes différentes rencontrées correspond donc au nombre de personnes qui ont été informées de l'enregistrement de leurs données et qui ne s'y sont pas opposées. Le nombre « anonymes » est le nombre de personnes (différentes ou non) avec lesquelles les équipes ont été en contact mais dont le nom ne figure pas dans le logiciel.



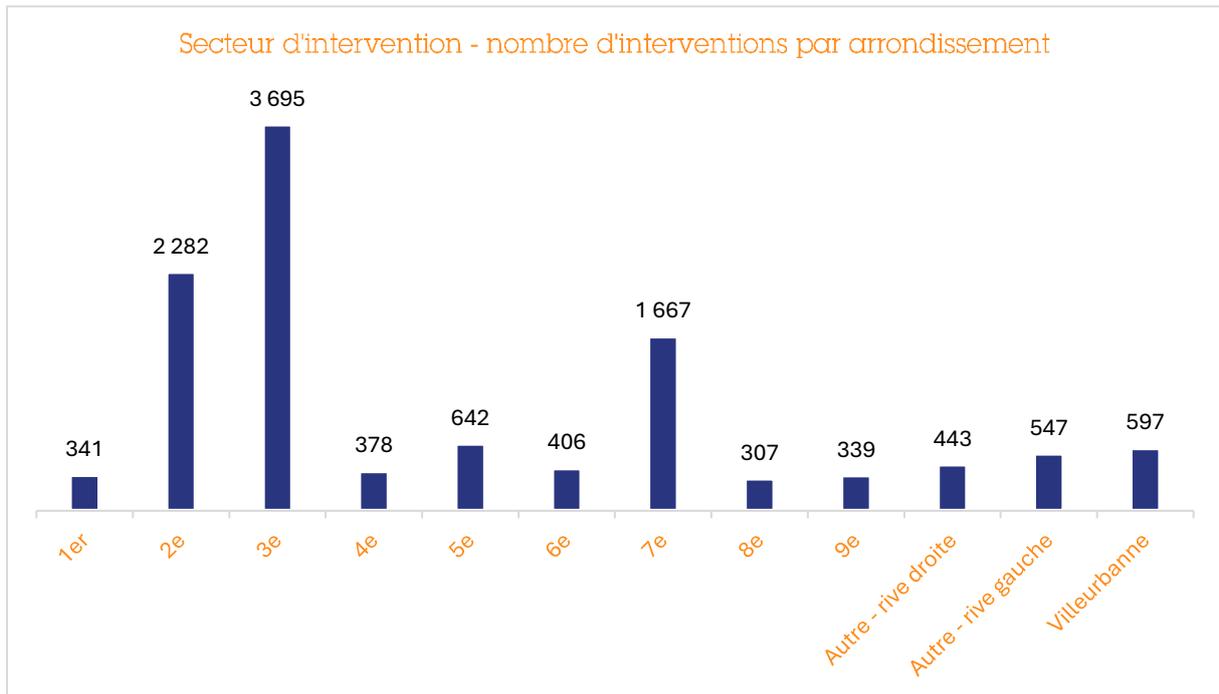
Nous constatons une hausse significative des personnes rencontrées de novembre à mars, c'est-à-dire durant l'hiver et le renfort hivernal du Samu Social. Cette variation est intéressante car elle est récurrente chaque année et vient alimenter les réflexions sur l'évolution du Samu Social pour les années à venir en termes de couverture horaire du Samu social en période estivale. Une équipe travaillant le soir permet de rencontrer de nouvelles personnes, dont certaines sont en non-recours relevant d'un accompagnement par le Samu Social. Un travail de maillage étroit entre l'équipe de nuit et l'équipe de jour permet d'assurer une continuité d'accompagnement.



2.2. Les territoires

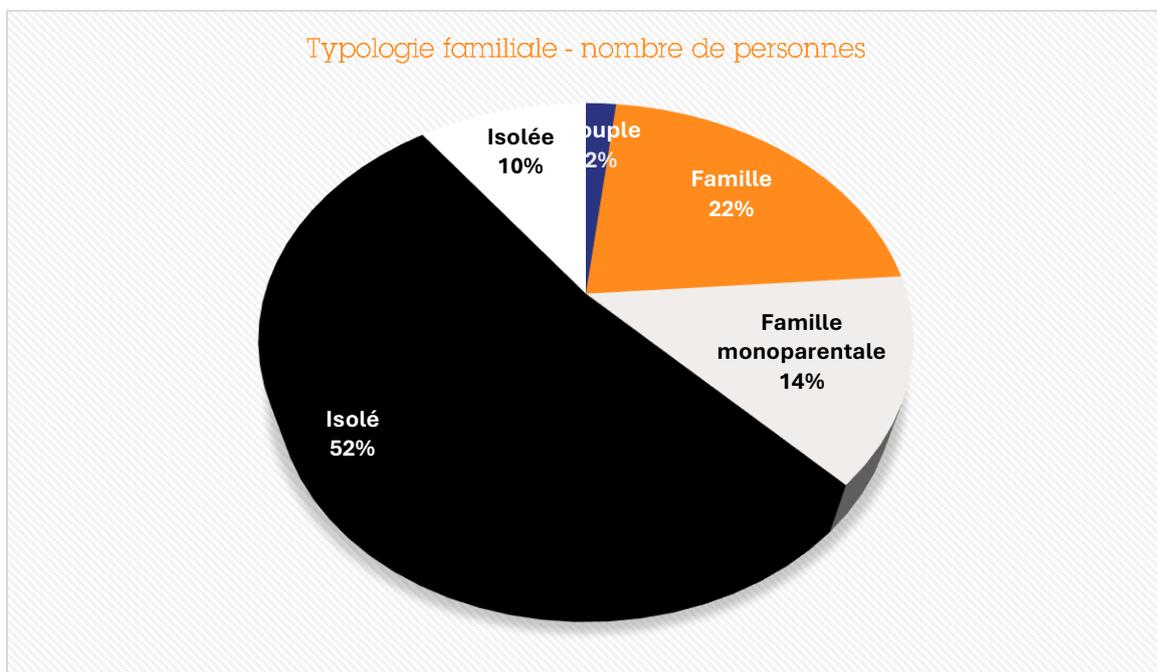
Nous relevons une stabilité des ancrages de rue, les arrondissements présentant le nombre d'interventions le plus conséquent demeurant les 2ème et 3ème (du fait des gares), ainsi que le 7ème

(de par la présence du Centre Gabriel Rosset et de la halte de nuit). Il n'y a pas de variation significative sur les 5 dernières années.



2.3. Les caractéristiques du public

2.3.1. Composition familiale

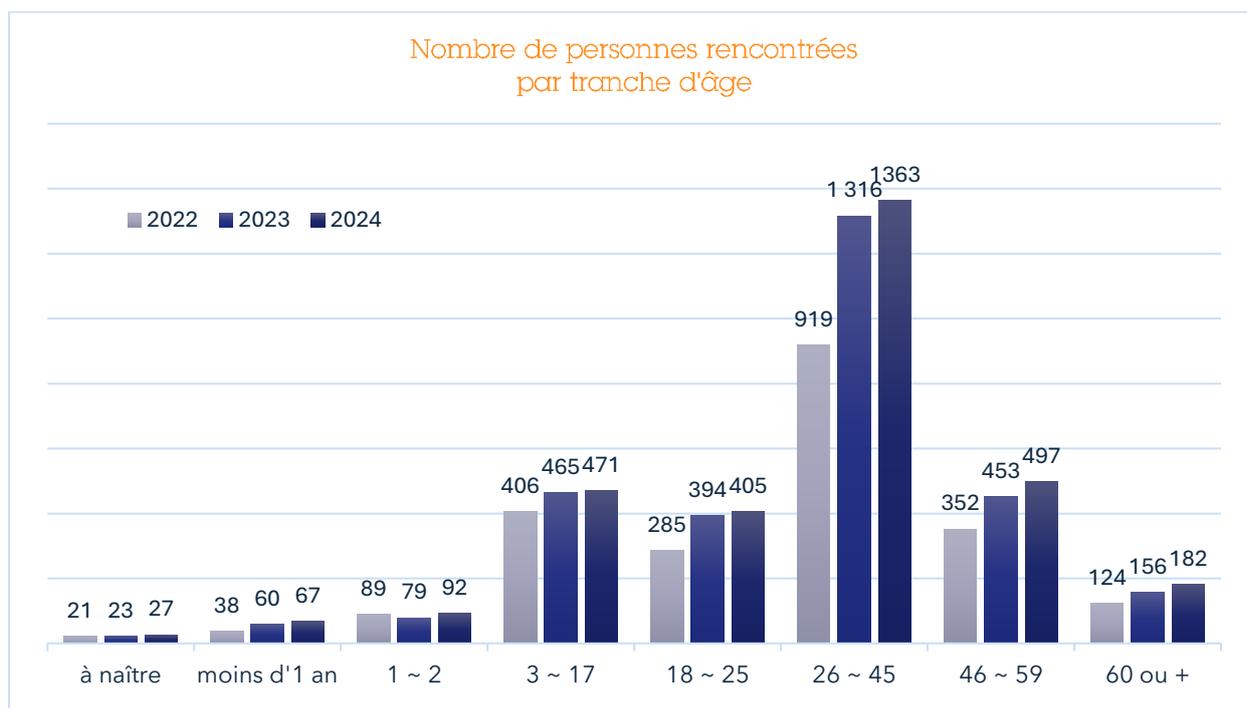


En 2024, le Samu social a rencontré plus de personnes que lors des 7 dernières années. Cette augmentation se répercute sur l'ensemble des compositions familiales. Entre 2023 et 2024, on observe une augmentation du nombre de personnes isolé (1482 à 1620 personnes), isolée (284 à 312 personnes) et familles monoparentales (319 à 435 personnes).

Parmi ces personnes, 97,6% sont sans solution d'hébergement quel que soit leur composition familiale. Ces chiffres sont les témoins des difficultés d'accès au logement ou à l'hébergement quel que soit la situation familiale.

TYPOLOGIE FAMILIALE	Total des personnes				Total des ménages			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Couple	24	38	88	56	12	19	44	30
Famille	328	604	774	682	91	144	196	173
Famille monoparentale	224	350	319	435	76	125	120	150
Isolé	1006	1 043	1 482	1620	1006	1043	1 482	1620
Isolée	201	199	284	312	201	199	284	312
TOTAL	1783	2 234	2946	3104	1388	1530	2127	2284

2.3.2. Répartition par âge



L'ensemble des tranches d'âge est concerné par l'augmentation de l'activité du Samu Social.

2.3.3. Les familles

En 2024, 1117 personnes en famille ont été rencontrées par le Samu social, soit une augmentation de 102% par rapport à 2021.

Un travail de partenariat est mené avec la Croix-Rouge et son pôle « veille sociale ». Une coordination est réalisée tout au long de l'année pour s'assurer que toutes les familles primo-arrivantes rencontrées par le Samu Social puissent être rencontrées par le pôle de veille sociale de la Croix-Rouge afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement spécifique en droit des étrangers.

Pour les familles non-primo-arrivantes et dont l'équipe repère un besoin d'accompagnement, avec l'accord de la famille un lien est réalisé avec la maraude mixte et/ou l'association Classes et/ou médecins du monde et/ou la PASS en fonction des besoins identifiés

2.3.4. Les mineur·e·s

Le Samu social a rencontré 646 mineurs en 2024. 50 d'entre eux étaient des mineurs non accompagnés, ils n'étaient que 8 en 2022. En semaine, les MNA sont accompagnés au CMAE par les professionnels du Samu social. En dehors des heures d'ouvertures, les équipes ont été en difficulté cette année pour proposer une mise à l'abri aux jeunes en soirée et en week-end. Aucune mise à l'abri n'a pu être proposée sur ces créneaux horaires.

Un lien a été fait systématiquement avec la maraude jeunes et le CMAE afin de s'assurer d'une prise en charge pendant les horaires d'ouverture. Néanmoins, le fait de laisser un mineur à la rue reste un acte professionnel difficile pour les équipes et les cadres d'astreinte du Samu Social.

2.3.5. Les personnes âgées

182 personnes de plus de 60 ans dont 36 de plus de 70 ans ont été rencontrées par les équipes du Samu social cette année.

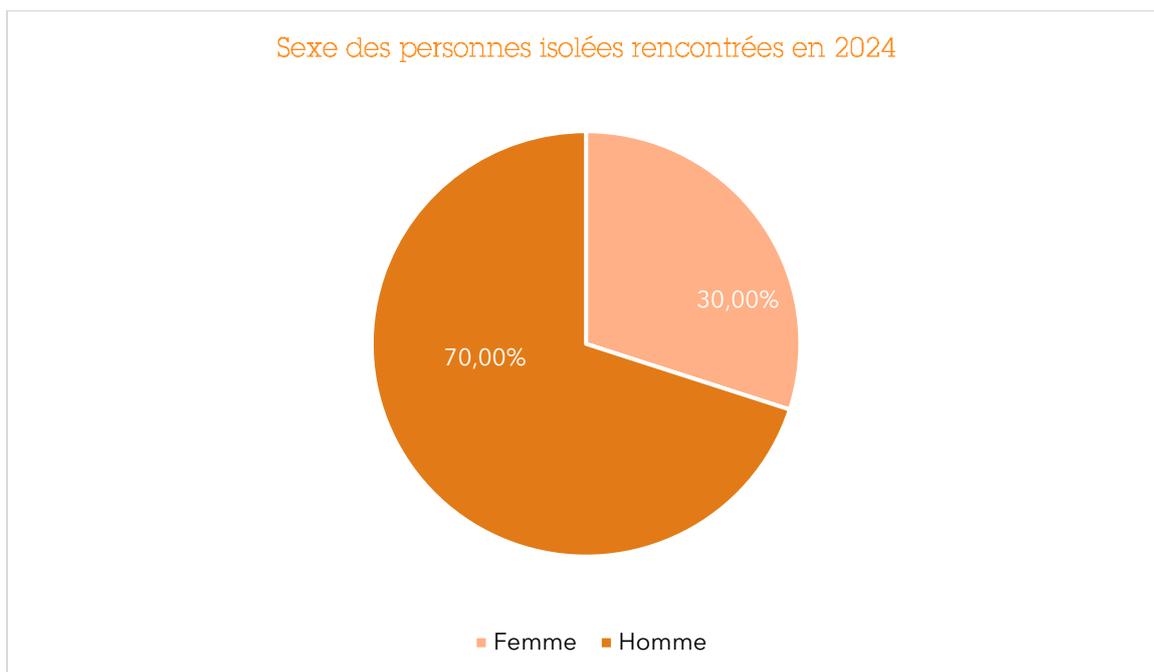
Ces situations sont problématiques du fait de la rudesse de la vie à la rue et de la difficulté d'accéder à un EHPAD depuis la rue. Afin de faciliter l'admission en EHPAD, un passage en CHRS est souvent nécessaire, mais les délais d'attente pour les deux dispositifs allongent les parcours d'accès au droit à l'hébergement. Le Samu social travaille en étroite collaboration avec le dispositif Alliance pour améliorer l'accès aux structures médico-sociales des personnes en grande précarité.

2.3.6. Les jeunes majeur·e·s

Les jeunes de 18 à 25 ans en non-recours rencontrés par le Samu Social sont systématiquement orientés vers la Maraude jeunes lorsque l'intervenant social évalue une forme de non-recours aux droits et que le jeune a donné son accord. Un travail de collaboration est mené avec la Maraude jeunes de différentes façons :

- Rencontre commune de partenaires (Habitat précaire, ALPIL, RSRH ...)
- Maraude commune à la demande
- Immersion partagée (étudiant, élu, partenaire...)
- Sortie loisir commune

2.3.7. Les femmes



Parmi les 939 femmes rencontrées, 312 sont isolée et 627 en composition familiale.

De nombreuses femmes rencontrées par les équipes témoignent des violences subies à la rue. La précarité et la vie à la rue renforce la vulnérabilité des femmes. Le manque de dispositif dédié pour les femmes à la rue (lits de repos, mise à l'abri en cas de violence, etc...) limite les professionnels dans les solutions à proposer dans le contexte de violence ou d'épuisement de la vie à la rue.

2.3.8. Les décès en 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs décès, 14 décès de personnes connues du Samu Social, dont 3 personnes accompagnées en 2024 par le service. L'équipe s'est mobilisée pour prendre part et/ou organiser les cérémonies et accompagner les proches et amis lors des moments de recueillement.

Nous avons poursuivi nos échanges avec la mairie de Lyon afin de permettre l'organisation de rites funéraires dignes pour les personnes sans-abri. Cela comprend essentiellement la possibilité d'un temps de recueillement dans une salle dédiée pendant 15 minutes.

3. L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRE

Le Samu social va à la rencontre des personnes à la rue de manière inconditionnelle. Les professionnels évaluent les situations afin de repérer les ménages en non-recours vis-à-vis des dispositifs.

L'activité des intervenants sociaux du Samu Social se découpe en 3 grands axes :

- Les signalements
- Le travail territorial
- L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours.

Pour l'ensemble de ces 3 missions, en 2024, le Samu Social a réalisé 12360 interventions (10960 en 2023 et 9101 en 2021), réparties comme suit :

	Démarches dossiers	Maraudes	Rdv d'accompagnement	Signalements
Interventions 2024	716 (5.8%)	6682 (54.1%)	376 (3%)	4586 (37.1%)
Interventions 2023	540 (soit 4,9%)	6266 (soit 57,2%)	370 (soit 3,4%)	3784 (soit 34,5%)
Personnes non trouvées	43	2253	33	981
Total	12360 interventions en 2024 dont 3310 non trouvées			

Les contacts établis en maraude sont majoritaires puisque la survie à la rue entrave souvent la projection, rendant difficile un accompagnement social ponctué de rendez-vous.

Les intervenants sociaux passent beaucoup de temps à rechercher des personnes, que ce soit dans le cadre de signalements ou dans le cadre de maraudes. La vie à la rue entraîne une errance qui complexifie la rencontre entre la personne et les intervenants sociaux. L'errance à la rue est liée à de multiples facteurs : changement de lieu de couche ou de lieu de manche, s'abriter des conditions climatiques (pluie, froid, soleil, chaleur), départs dans l'espoir de « trouver mieux ailleurs » ...

Les rencontres non abouties font intrinsèquement partie du travail au Samu Social. Il s'agit de se rendre sur un lieu signalé par des partenaires, d'y retourner à différents horaires jusqu'à pouvoir rencontrer la personne. Il s'agit aussi de « veiller » un lieu de couche connu pour rencontrer de nouvelles personnes installées, de marauder aléatoirement dans l'espoir de rencontrer une personne connue sur un territoire, mais non rencontrée depuis longtemps. Le travail de veille et de recherche, fondé sur le souci de l'autre, du non-abandon, est une composante essentielle du travail.

3.1. Signalement 115

Réponse aux signalements du 115 : tous les jours de l'année, 7 jours sur 7, de 9h à 19h, deux professionnel·le·s de l'équipe de jour sont mandaté·e·s pour répondre aux signalements du 115 de manière inconditionnelle (faire un premier diagnostic, apporter des couvertures et de l'eau, orienter vers les dispositifs) sur l'ensemble du département du Rhône. Cette mission est partagée par l'ensemble de l'équipe, à tour de rôle.

Pendant la période hivernale, des équipes de soirée viennent compléter l'équipe de jour : de 18h à 1h30 du matin de novembre à mars. Leur mission principale est la réponse aux signalements du 115.

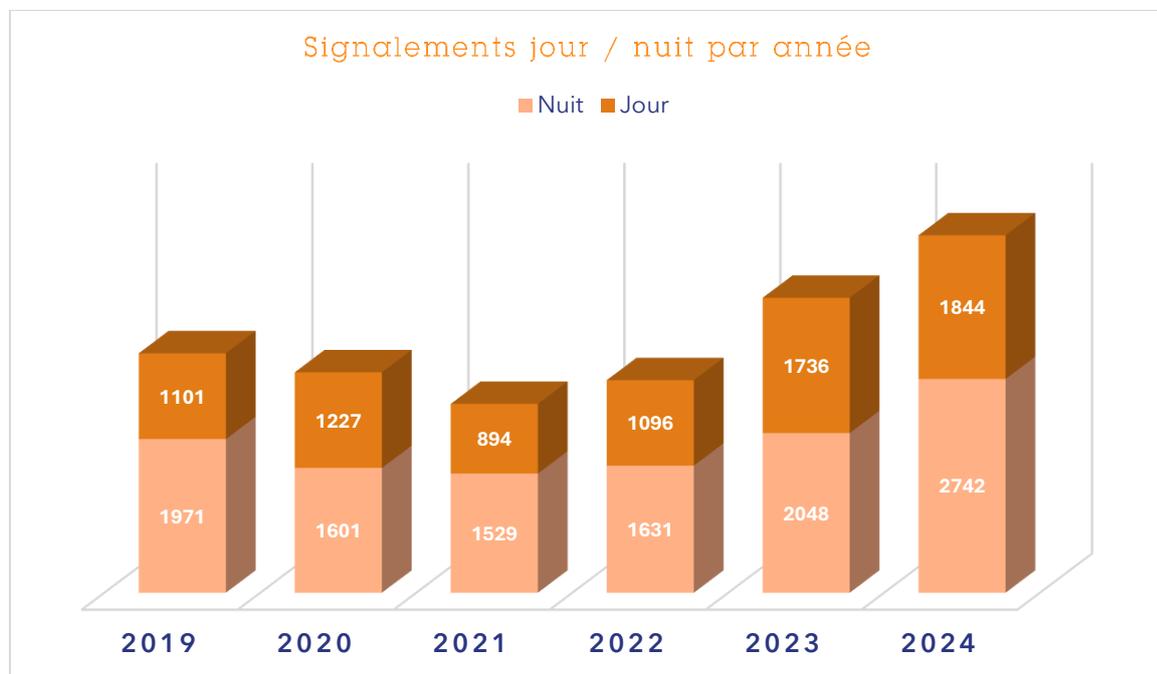
En 2024, l'équipe a répondu à 4586 signalements.

Les signalements sont en nette augmentation + 65% par rapport à 2022. Cette augmentation est fidèle au ressenti des équipes de jour et de nuit. Les professionnels témoignent de journée et soirée plus chargées sur l'activité à la réponse au 115.

Les signalements sont majoritairement issus du 115. Les autres signalements proviennent des multiples partenaires avec lesquels travaillent le Samu social (Ville de Lyon, Mairie, CCAS, hôpitaux,

SNCF, bailleurs, riverains...). Le maillage partenarial est important pour pouvoir aller à la rencontre de personnes sur l'espace public et supposées sans logement qui ne serait pas rattaché au droit commun.

Une forte hausse de réponses aux signalements est constatée lors de la mise en place de l'équipe du Plan froid, de novembre à mars. **En 2024, 60 % de la réponse au signalement est réalisée par les équipes de nuit.**



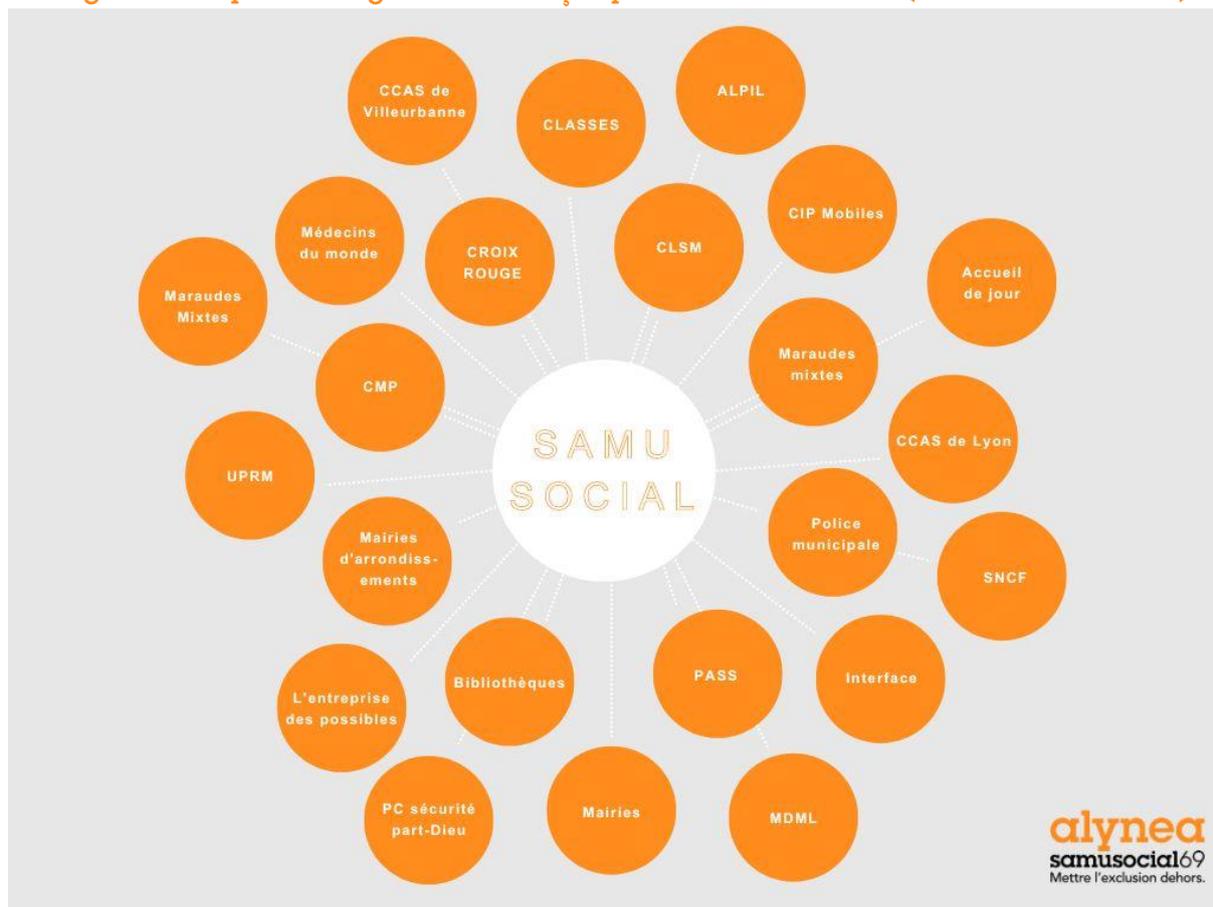
3.2. L'approche territoriale

Le travail de territoire

- L'équipe de jour est répartie, en journée, sur deux rives (en fonction du Rhône) : 5 professionnel·le·s sur la rive droite et 5 autres sur la rive gauche.
- L'équipe de nuit est également répartie en 2 rives. Dans l'organisation de la période hivernale, des temps de maraudes sont prévus et les équipes de nuit quadrillent le territoire, à l'aide d'une liste de personnes à veiller, établie par l'équipe de jour et mise à jour au fur et à mesure des rencontres.

Le travail territorial est organisé institutionnellement de manière à garantir une couverture des espaces la plus équitable possible. En ce sens, chaque rive est subdivisée en 10 secteurs, confiés chacun à deux professionnel·le·s en charge d'y effectuer des maraudes régulières ainsi que d'y assurer des liens avec les acteurs clefs (institutions, accueils de jour, commerces, vigiles d'hôpitaux, bibliothèques, médiateurs, prévention spécialisée...). Ce travail vise à avoir une connaissance de l'ensemble des sans-abri présents sur un espace et être interpellé lorsqu'un partenaire du territoire repère une personne nouvellement arrivée. Grâce à cette connaissance territoriale, le Samu Social est sollicité lorsque des ménages viennent à « décrocher » des dispositifs dans lesquels ils sont inscrits ou ont leurs habitudes (hébergement, accueil de jour...). Le service a alors une fonction d'interface allant du transport à la médiation, en passant par l'entretien triangulé voire la proposition, si nécessaire, d'un accompagnement plus renforcé sur la longueur.

Origines multiples des signalements reçus par le Samu Social 69 (liste non exhaustive)



3.3. Les gares

Le Samu Social a signé depuis plusieurs années une convention avec la SNCF. Cette convention a pour objectif de permettre aux travailleurs sociaux d'intervenir en gare de Perrache et gare de la Part-Dieu et également dans les autres gares du département au besoin. En période hivernale, les maraudes en gare sont organisées en soirée de façon régulière à raison de 4 par semaine à la Part-Dieu et de 2 par semaine à Perrache.

En journée, tout au long de l'année, c'est un lieu où des maraudes sont organisées à minima une fois par semaine.

Le travail de maraude réalisé en gare par le Samu Social a toute son importance dans les missions du service. Les gares sont des lieux où les personnes sont en mouvement et où de nombreuses rencontres peuvent avoir lieu.

C'est ce qu'illustre au paragraphe 2.2 le graphique représentant le nombre d'interventions par arrondissement. La présence des gares entraîne une augmentation de l'activité dans les arrondissements concernés.

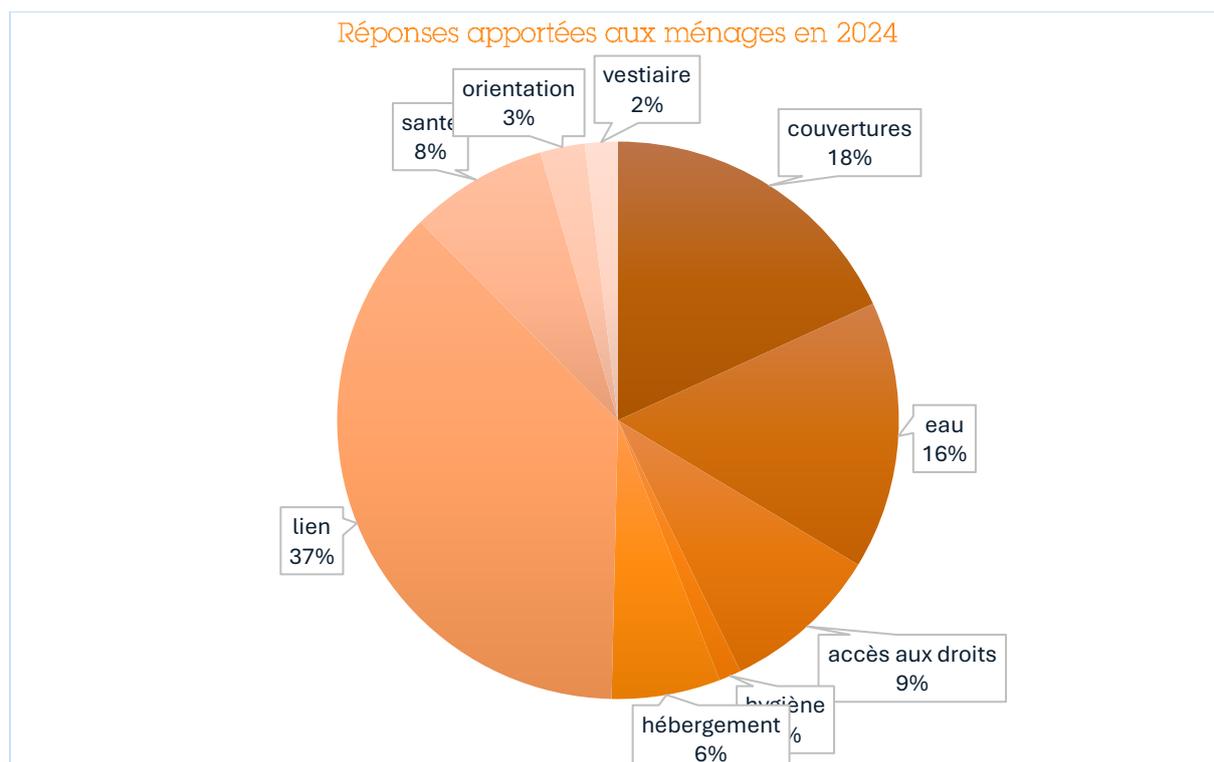
3.4. Le contenu des interventions

Le Samu social agit contre le non-recours au droit par différentes modalités : informer, orienter, faire médiation, mettre en lien, accompagner.

L'ensemble des missions du Samu Social se décline en interventions, détaillées dans le tableau et le graphique ci-dessous

	ENTRETIEN	ORIENTATION	TRANSPORT VERS PARTENAIRE	MISE EN LIEN	COUVERTURES
Total	6200	414	241	69	3174

En 2024, 12360 interventions ont été réalisées. Dans 30% des cas, les personnes étaient absentes ou non trouvées



Le graphique et tableau ci-dessous exposent les différentes réponses apportées aux ménages rencontrés. Les travailleurs sociaux du Samu social ont une fine connaissance de l'ensemble des partenaires sociaux, médicaux, médico-sociaux du territoire et actualisent régulièrement leur connaissance afin de pouvoir orienter et mettre en lien de façon adaptée les ménages rencontrés. Plus de 60 partenaires sont référencés dans le travail de mise en lien.

La distribution d'eau et de couvertures sont au-delà du besoin primaire des ménages, des prétextes à la relation. Ce sont parfois des supports pour échanger avec les personnes afin de réaliser une évaluation sociale la plus juste permettant un travail adapté aux besoins de la personne. Dans un premier temps, il s'agit surtout d'entrer en lien avec les personnes afin de restaurer une confiance parfois perdue dans les institutions.

3.5. Alerter

Le Samu Social remplit également une fonction d'alerte quant aux situations de vulnérabilité repérées. Ces alertes peuvent prendre plusieurs formes :

- Les familles rencontrées sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII
- Les personnes en fauteuil roulant sont systématiquement signalées à la MVS ou à l'OFII

- Certaines situations de vulnérabilité extrême sont signalées après échange en réunion d'équipe
- Certaines situations de santé peuvent être signalées à l'ARS
- Certaines situations sont signalées au procureur de la république pour une demande de protection
- Certaines situations peuvent amener à la rédaction d'une IPAV (Information préoccupante pour adulte vulnérable)

3.6. L'accompagnement renforcé des personnes en non-recours

La mise en place d'un travail d'accompagnement renforcé est actée, en réunion d'équipe, lorsque, après plusieurs rencontres, les professionnel·le·s évaluent que le non-recours tient moins à la non-connaissance des dispositifs (vis-à-vis de laquelle un travail d'orientation, voire de mise en lien suffit) qu'à la non-demande ou non-réception. Ce travail est alors élaboré et proposé par deux « référents » (membres de l'équipe) qui ont la responsabilité d'aller rencontrer régulièrement la personne concernée, faire émerger des demandes et travailler à y répondre par le biais d'un travail d'accompagnement réfléchi et construit comme interface avec les dispositifs. Ce travail d'accompagnement renforcé prend fin lorsque la personne concernée parvient, par elle-même, à se connecter aux dispositifs qui lui sont destinés.

Comment fonctionne la mise en place d'une nouvelle référence ou d'une fin d'accompagnement ?

L'accompagnement doit permettre d'établir un lien avec la personne et de le maintenir, autant que faire se peut, afin d'être un repère fiable. Il importe de pouvoir accompagner les « aller-retours » dans le cheminement des personnes accompagnées. L'accompagnement vise à la connexion des ménages concernés avec les dispositifs de droit commun. L'accompagnement est individualisé dans le sens où chaque personne est différente et chaque situation est singulière.

L'accompagnement est limité dans le temps, même si dans les faits, les itinéraires de vie des personnes concernées peuvent parfois mener le service à accompagner des personnes pendant plusieurs années. Si aucune durée de prise en charge ne peut être posée à priori, l'accompagnement prend fin lorsque le service évalue que la personne porte le souci d'elle-même, mobilise ses ressources et se trouve en capacité de se connecter avec les services qui lui sont destinés. La personne relève alors d'une veille.

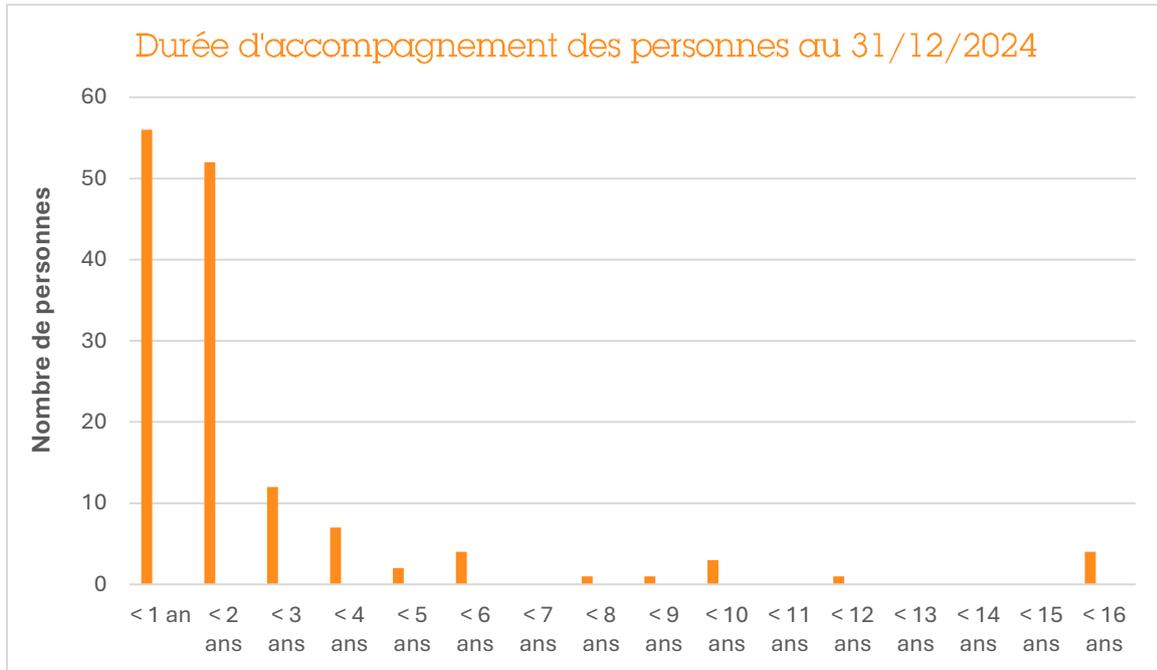
Chaque nouvelle personne rencontrée est évoquée en réunion de rive. Au regard des premiers constats, l'autonomie de la personne est appréciée quant à son accès à l'hébergement, aux droits sociaux, à l'hygiène, à la santé, aux besoins primaires. Cette première appréciation peut donner lieu à une évaluation plus poussée lors de laquelle on va observer la manière dont la personne se saisit des orientations proposées et appréhender les ressources dont elle dispose. Suite à cette évaluation, il est décidé en réunion d'équipe si la situation de la personne doit donner lieu à un travail dit « d'accompagnement » (car ne se connectant pas aux dispositifs de manière autonome) ou si le ménage sera « veillé » pour prévenir le décrochage des dispositifs.

Lorsqu'un accompagnement s'amorce, deux référents sont nommés. Une synthèse a lieu pour établir un « document de prise en charge » qui fixe les axes de travail. Des synthèses (avec les deux référents et un intervenant social de l'autre rive visent à valider (ou non) sur un temps déterminé la poursuite de la prise en charge ainsi que des axes d'accompagnements.

3.6.1. Les personnes accompagnées

En 2024, 143 personnes ont bénéficié d'un accompagnement de la part du Samu Social.

- 22 personnes accompagnées sont des femmes (contre 15 en 2023).
- La durée des accompagnements au 31 décembre 2024 variait de 16 ans à moins d'une année.
- Seulement 17% des personnes accompagnées ont réalisées un diagnostic SI SIAO au 31 décembre 2024.



3.6.2. Les fins d'accompagnement en 2024

Parmi les 143 personnes accompagnées, 83 d'entre elles sont toujours accompagnées fin 2024. Pour les 60 autres, une fin de prise en charge a été actée.

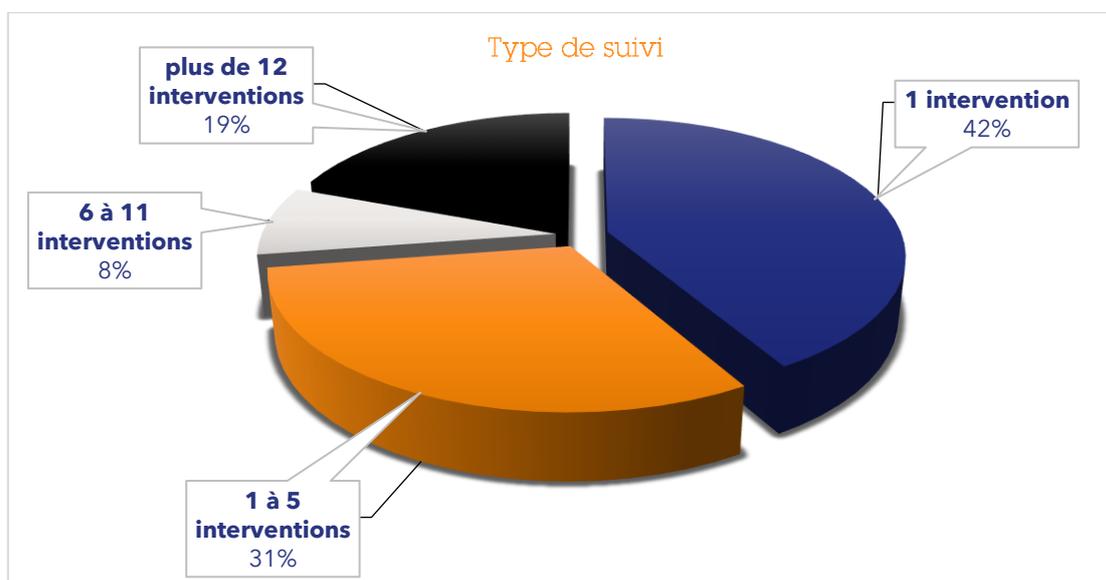
MOTIFS DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT	Décès	A quitté la région / disparition	Relais accueil de jour	Relais structure de soins	Accès à l'hébergement / logement	Incarcération
2021	7	29	N/A	2	39	1
2022	3	24	1	2	35	4
2023	2	8	3	0	20	0
2024	7	23	5	1	21	1

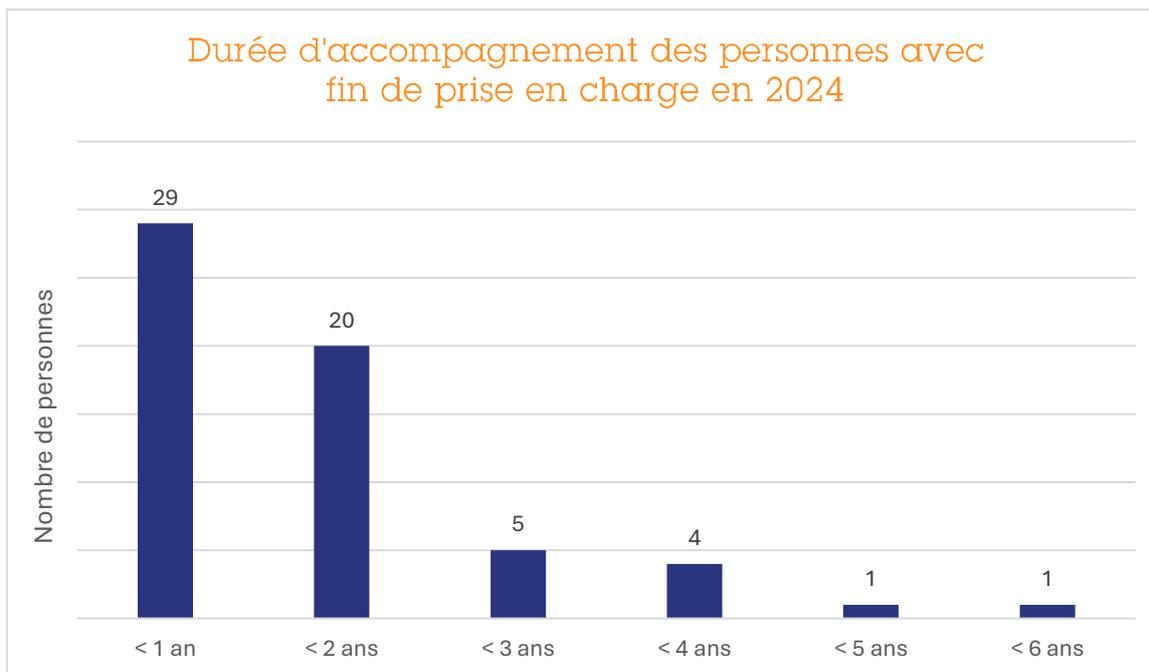
Cette année, 11 fins de prise en charge correspondent à une entrée en hébergement via une place Samu Social, c'est deux fois plus qu'en 2023 (6 personnes). Les fins d'accompagnement liées à l'accès à l'hébergement ou au logement restent en diminution depuis 2 ans. : 39 en 2021, 22 en 2024. En parallèle les fins de prise en charge liées au relais en accueil de jour augmentent progressivement. Cette donnée témoigne à nouveau de la crise du logement dans le Rhône, entraînant un allongement des durées moyennes d'accès à l'hébergement.

Les places dites « Samu Social », au nombre de 30, existent dans différentes structures du territoire. Elles permettent de proposer à une personne en non-recours, accompagnée par le Samu Social, une place en hébergement.

Le Samu social réalise un accompagnement renforcé auprès des personnes en non-recours.

Néanmoins de nombreuses autres personnes sont rencontrées très régulièrement et sont également soutenues par l'équipe. En 2024, 592 personnes ont été rencontrées plus de 12 fois par an par l'équipe soit 19% de l'ensemble des personnes rencontrées.





3.7. Accompagnement et accès aux soins

3.7.1. La PASS mobile

Des maraudes hebdomadaires sont réalisées avec l'équipe de la PASS mobile Saint-Joseph Saint-Luc. Cette étroite collaboration permet d'« aller-vers » les personnes en non-recours aux soins et d'amorcer un travail de lien. Il s'agit de permettre la rencontre avec une équipe du soin, infirmier ou médecin, directement auprès de la personne. Il s'agit d'aller-vers pour amener vers, au rythme de la personne. Il s'agit de « naviguer » entre rendez-vous loupé, rendez-vous non-programmé, demande latente et demande urgente. Une démarche complexe permettant in fine à chaque personne d'accéder à un droit fondamental : la santé.

En 2024, 153 personnes ont été rencontrées par la PASS, représentant 221 rencontres.

A la suite de difficultés remontées par l'équipe du Samu social pour accéder aux services d'urgence, un temps d'échange avec un médecin de la PASS a été organisé afin de conseiller les professionnels sur le vocabulaire à utiliser lors des appels au secours.

3.7.2. La santé mentale : collaboration avec Interface SDF

Le partenariat avec Interface se construit sur 3 axes : la maraude institutionnelle hebdomadaire qui a pour objectif d'aller à la rencontre de nouvelles personnes, les maraudes qui s'inscrivent dans l'accompagnement des personnes référencées et les réunions cliniques mensuelles, temps de réflexion des deux équipes sur des situations complexes.

En 2024, Interface SDF a rencontré 334 personnes avec le Samu Social, représentant 1229 rencontres.

3.8. Représenter, sensibiliser, former et témoigner

3.8.1. Samu Social et partenariat

- Le Samu Social est inscrit dans un réseau dense de partenaires. Les professionnels et la cheffe de service participent à plusieurs instances locales et nationales.
- Le Samu Social est membre des commissions d'attribution d'Un chez soi d'abord (2 professionnels sont présents aux commissions) et de la Zone Libre.
- Nous participons à la commission urgence et à la commission isolées de la MVS.
- Nous sommes également présents au sein du COTECH pour la rédaction du rapport sur le sans-abrisme piloté par la MVS.
- Nous participons aux rencontres du réseau habitat précaire et aux cellules squats et bidonvilles de la DDETS.
- Nous sommes membres du RSRH (Réseau Social Rue Hôpital) au sein duquel nous participons à des groupes de travail et à des réunions thématiques. Nous sollicitons également régulièrement sa coordinatrice sur des situations complexes.
- Nous participons aux GTN (groupes de travail nationaux) organisés par la FNSS.
- Nous coordonnons avec la Croix-Rouge, le collectif Interactions de rue permettant la mise à jour de la fiche de maraude alimentaire, la mise en lien des maraudes alimentaires bénévoles et la proposition de temps de sensibilisation pour les bénévoles.

Ces instances nous permettent d'être informés des actualités du territoire, des décisions institutionnelles et de partager notre connaissance du terrain.

3.8.2. Immersions et visites officielles

En 2024, le service a accueilli en journée et en soirée différents partenaires, étudiants, professionnels d'ALYNEA et élus. C'est l'occasion de faire découvrir la réalité du travail de rue, la spécificité de la posture d'aller-vers et de partager notre connaissance du terrain.

3.9. Projets

3.9.1. Projet photo

Un travail a été engagé avec le collectif de photographe ITEM. Bertrand Gaudillère sur sollicitation de la Maraude Jeunes et du Samu social a accepté de travailler à un projet photographique avec les personnes et les équipes de rue.

Des réunions avec les personnes concernées et les professionnels ont permis de poser les premières bases du projet. Puis des maraudes avec Bertrand Gaudillère ont eu lieu afin de débiter le projet.

Les prises de vue se sont poursuivies toute l'année 2024 et sur le début de l'année 2025. La seconde phase du projet va constituer à définir le support et les écrits qui accompagneront ce projet photographique pour sa diffusion au grand public



3.9.2. La place de l'animale

"Avoir un chien dehors t'impose une certaine ligne de conduite".

"J'ai ma chienne tous les jours alors qu'une CNI je ne m'en sert pas tous les jours".

La place de l'animale dans la vie est une préoccupation constante pour les équipes et les personnes. De nombreuses personnes témoignent des bienfaits de la présence d'un chien à leur côté. Une professionnelle de l'équipe s'est emparée de ce constat pour construire un projet de médiation animale qui se déploiera sur 2025.



Peux-tu nous dire plus sur le lien que tu as avec ton chien ?

"Je suis sorti la nuit et il était attaché à un arbre. Il était petit, il avait trois semaines. Ben, je l'ai récupéré, je l'ai pas laissé dehors... c'est tout. Et là il a trois ans. Je l'ai pas laissé, c'est tout."

Est-ce qu'aujourd'hui tu te vois vivre sans lui ?

"Non, même quand je suis parti en Allemagne chez mon petit frère, mes amis (qui le gardaient en attendant) ont perdu mon chien...mais je l'ai cherché 5 mois... je l'ai trouvé"

Qu'est-ce qui t'apporte ?

"Je ne sais pas, je ne peux pas sans lui. Je parle deux langues avec lui en même temps, en russe et en français. Il comprend et comme ça et comme ça... Je passe une fois par an chez le vétérinaire pour les vaccins et comme ça la santé va bien...les croquettes je les achètent. Il y a des gens qui me les ramènent mais s'ils ramènent pas, je les achète... La journée il joue, il mange, il dort...Il dort avec moi... jour et nuit avec moi. Ce n'est pas mon premier chien, j'en ai eu trois dans ma vie... les chiens sont comme ça, ils sont fidèles. Lion il est fidèle."

Il te protège aussi ?

"Oui. Comme ça il est calme. Mais si ça commence quelque chose, il commence à gueuler. Il m'écoute ça c'est sûr et certain."

3.9.3. Sorties

L'accès aux loisirs peut sembler « décalé » pour des personnes en situation de grande précarité. Pourtant, c'est un support au lien et un moyen pour les personnes de renouer avec du plaisir et de l'envie. C'est un moment hors du temps de rencontre de rue avec les professionnels du Samu Social et/ou avec d'autres personnes. Il s'agit de moments où les personnes peuvent s'évader de leur

quotidien, se projeter dans un ailleurs. C'est l'occasion de partager un moment en dehors des démarches administratives et de santé

Cette année trois sorties se sont organisées :

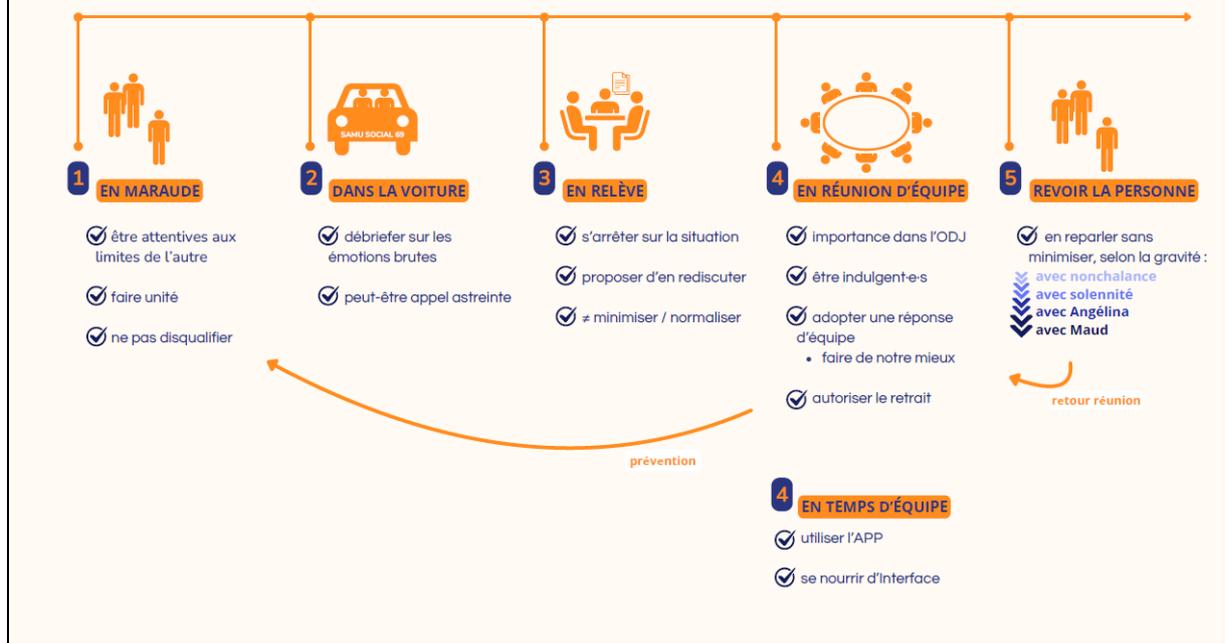
- Promenade dans les monts d'or
- Baignade au Lac de Paladru
- Baignade au lac de Miribel



3.9.4. Gestion de la violence

À la suite de différents événements survenus en 2023, l'équipe a souhaité être formée à la gestion de la violence. Cette formation dispensée sur 3 jours a permis d'élaborer un protocole de la gestion de la violence.

Gestion situation de violence



Perspectives 2025

L'année 2024 s'achève avec l'annonce par la DDETS de l'octroi d'une subvention supplémentaire pour élargir les horaires de la réponse aux signalements du 115. Cette expérimentation vient répondre aux besoins repérés dans une étude « Etats de lieux des besoins non couverts » réalisée par Alynea en 2022. Cette étude commandée à la suite de la circulaire Wargon, actant la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement, avait pour objectif de recenser les besoins non couverts sur le territoire rhodanien. Cette étude a montré un besoin de réponses aux signalements élevés de 18h à 21h tout au long de l'année.

L'année 2025 s'ouvre sur cette expérimentation pour l'équipe du Samu social, entraînant une modification des horaires de travail et un agrandissement de l'équipe. Un travail d'accompagnement au changement va être indispensable pour accompagner l'équipe dans cette expérimentation.

En effet, au-delà des changements que cela implique pour l'équipe, dans un contexte inédit de saturation des dispositifs d'hébergements, la réponse aux signalements 115 devient un travail psychologiquement difficile pour les professionnels. En effet, les professionnels sont le réceptacle du désarroi, du désespoir et de l'incompréhension des personnes face à l'impossibilité d'une mise à l'abri dans un délai soutenable. Dans ce contexte, le risque de non-recours au droit se majore face aux faibles perspectives pour les personnes. C'est pourquoi il est essentiel que des professionnels du travail social puisse orienter, informer et accompagner les personnes pour leur accès au droit. En 2025, il nous incombera encore de transformer ce désespoir et cette impuissance au service du droit de toutes les personnes sans toit.

Merci à nos financeurs :

